

## Calendrier récapitulatif des inscriptions pour 2020 – 2021

<b>Le 24 janvier au plus tard</b>	Les écoles fondamentales ou primaires transmettent les formulaires uniques d'inscription (FUI) aux parents des élèves de 6 <sup>ème</sup> primaire et informent les parents de la possibilité de compléter le volet confidentiel en ligne.
<b>Du 10 février au 06 mars inclus</b>	<b>Phase d'enregistrement des inscriptions en 1<sup>ère</sup> année commune du secondaire sur base du formulaire FUI.</b> Attention, cette année, le congé de détente s'intercale au sein de la période d'inscription.
<b>Du 07 mars au 26 avril inclus</b>	<b>Aucune demande d'inscription ne peut être enregistrée dans aucun établissement.</b>
<b>Du 09 mars au 20 mars inclus</b>	Sur base des critères du décret, les établissements secondaires attribuent, en recourant au classement si nécessaire, les places qu'il leur revient d'attribuer.
<b>1<sup>ère</sup> quinzaine d'avril</b>	Le CIRI procède à son classement. Les parents peuvent confirmer ou renoncer à tout ou partie de leurs demandes.
<b>Le 27 avril</b>	<b>Reprise des inscriptions sur <u>base chronologiques</u>.</b> Le FUI reste toutefois obligatoire.
<b>Jusqu'au 24 août</b>	Les listes d'attentes sont intégralement maintenues
<b>Le 25 août</b>	L'ordre des listes d'attente est respectée jusqu'à épuisement de ces listes, même après la rentrée scolaire.

Spécifique à l'Athénée : le vendredi 07 février, journée d'accueil et de découverte de l'Athénée, sur base d'inscription, pour les élèves de 6<sup>ème</sup> année primaire. Toutes les écoles

**sont les bienvenues. Voir conditions au n° 082/71.13.02 ou auprès des directions des écoles primaires et fondamentales de la région.**